

## SÉANCE DU 09 AVRIL 2025

### DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20h00, les membres du conseil municipal de Marminiac dûment convoqués en date du 3 avril se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, maire

**Présents :** CESSAC Caroline, DESTAL Céline, FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, FLORENTY Kévin, GARRIGOU Sarah, GOMEZ MONBRUN Patricia, PEYRIE Sabine.

**Absent :** LESSENNE Léopold,

**Absents excusés :** FLORENTY Vincent, DIAZ Julie,

Sabine Peyrié a été élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

Mme le Maire Rachel FRENCH lit les comptes-rendus des délibérations de la séance précédente. Elle les soumet à l'approbation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal.

### DÉLIBÉRATIONS

#### N° 2025-04-09-/01 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

<u>Association</u>	<u>Montant</u>
Les Anciens Combattants	50,00 €
APE Côté Cour	150,00 €
Le Cercle d'automne	50,00 €
Entente Football Cazals-Montcléra	300,00 €
Musée de la Résistance et de la Déportation	50,00 €
Restos du Cœur	150,00 € (don en nature – denrées alimentaires)
Refuge Canin Lotois	100,00 €
Pompiers de Salviac	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1000,00 €</b>

Voté à l'unanimité

#### N° 2025-04-09-/02 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2025

Proposition de ne pas augmenter pour l'année 2025 les taux actuellement en vigueur.  
Maintien aux taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	26,61 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	42,30 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,90 %
Taxe habitation résidence secondaire (THRS)	7,21 %

Voté à l'unanimité

### N° 2025-04-09-/03 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU BOURG

Suite à la délibération du 16 décembre 2024 autorisant des négociations pour l'acquisition des parcelles cadastrées section F numéros 418, 420 et 422, Mme le Maire propose à l'assemblée l'acquisition de la parcelle cadastrée section F numéro 418 d'une surface de 4640 m<sup>2</sup> appartenant à la société FANNYBRICE, domiciliée au lieudit « BRUNET » à Marminiac au prix de 18 560,00 €.

Voté à l'unanimité

### N° 2025-04-09-/04 – VOTE DU BUDGET 2025

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	412 911,32 €	412 911,32 €
<u>Section d'investissement</u>	<u>348 254,30 €</u>	<u>348 254,30 €</u>
TOTAL	761 165,62 €	761 165,62 €

Voté à l'unanimité

### N° 2025-04-09-/05 – PROJET PRÉ-ÉTUDE PHOTOVOLTAÏQUE

Mme le Maire propose à l'assemblée de se prononcer vis-à-vis l'étude de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes, en vue de faire de l'autoconsommation collective. Avec son autorisation, la FDEL-TE46 pourra engager la mission bureau d'études structures afin de réaliser une analyse précise de la capacité de la structure à recevoir une installation photovoltaïque.

Voté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

- 1. Installation d'un compteur électrique sur le Pré Lacoste :** pour permettre l'éclairage en cas de fête ou évènement. Coffret fermé à clé.
- 2. Demande d'utilisation de l'espace derrière la cuisine de la maison Garry :** Des habitants proposent une offre de repas. Ils ont fait une demande en Mairie pour un local qui accueillerait un laboratoire aux normes d'hygiène. Les possibilités sont limitées. Il est envisagé de faire d'éventuels travaux dans ce sens dans le cellier de la Maison Garry.
- 3. Équipement Maison Garry :** décision d'acheter draps de dessus, de dessous, taies d'oreillers et alèzes en double pour chaque lit. Un jeu de couverture pour chaque lit également.

4. **Commémoration des Justes Parmi les Nations 1945-2025** : Une famille marminiacoise a caché une petite fille juive en l'accueillant en son sein pendant la seconde guerre mondiale. La Région Occitanie souhaite marquer ce fait dans la lutte contre la haine et l'antisémitisme et offre une plaque commémorative à la Commune. Question posée : le lieu où on la pose ?
5. **Attribution subvention Région Occitanie** : Au titre du projet de rénovation énergétique du logement du bâtiment Belmon, la somme de 8 478 € a été accordée.
6. **Situation projet de rénovation énergétique et réaménagement maison Belmon** : Le SDAIL nous a fait parvenir un document reprenant les termes de notre demande et donnant les contours de leur intervention. Le SDAIL va nous proposer deux architectes et nous aurons à en sélectionner un, suite aux réponses d'appel à offre de la Commune.
7. **Photo habitants 2025** : En 2000 puis en 2010 les habitants se sont prêtés à l'exercice. L'idée est de reconduire cet évènement pour septembre prochain.
8. **Date prochain conseil** : 26 mai 2025
9. **Autres questions**

Les délibérations à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, Mme le Maire lève la séance à 21h15mn